

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausitroom-psd.org

**RAPPORT DE MISSION DE L'EQUIPE
MULTIDISCIPLINAIRE EN SIERRA LEONE,
DU 2 AU 8 FEVRIER 2009**

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	3
Introduction.....	5
Méthodologie.....	6
Structure du rapport.....	7
Evaluation des besoins.....	7
Secteur de la sécurité.....	7
Gouvernance et état de droit.....	11
Le pouvoir judiciaire.....	14
Problèmes de développement socioéconomique.....	19
Agriculture et Elevage.....	19
Secteur de la Santé.....	22
Secteur de l'éducation.....	25
Emploi de la jeunesse.....	27
Conclusions générales et recommandations.....	29
Annexes.....	32
Monographie du pays.....	32
Liste des réunions.....	33

REMERCIEMENTS

En présentant le rapport ci-après, les 20 membres de l'équipe multidisciplinaire que j'ai eu le privilège de conduire en Sierra Leone et au Libéria du 2 au 22 février 2009 voudraient d'emblée exprimer leurs remerciements pour la confiance placée en nous par notre institution continentale en nous demandant de nous rendre dans ces deux pays affectés par la guerre dans le but de procéder à une évaluation de leurs besoins afin de proposer des mesures concrètes par lesquelles l'UA appuierait la reconstruction et les efforts de développement au lendemain du conflit.

Nous devons sans nul doute d'avoir exécuté sans entrave notre tâche si difficile et si complexe, à la vision, à l'ouverture d'esprit et à la détermination de la direction éclairée des deux pays, dont l'appui concret quoique discret n'a pas fait défaut à la Mission, tout au long de son séjour dans la région. Nous avons été particulièrement sensibles à l'honneur qui a été fait à l'équipe, d'être reçue en audience pour entendre leur vision et leur sagesse dont la pertinence ne saurait être trop soulignée. Qu'ils veuillent agréer, une fois de plus, l'expression de notre profonde gratitude.

Nos remerciements s'adressent également aux membres des gouvernements des deux pays et à leurs collaborateurs à tous les niveaux qui n'ont ménagé ni leur temps ni leurs connaissances professionnelles pour fournir à l'Equipe, toutes les informations et la documentation qu'elle a demandées. Il en est de même en ce qui concerne les membres des Organisations de la Société Civile (OSC), des membres des partis politiques de l'opposition et des représentants de la communauté internationale dont les analyses ouvertes et impartiales sur base de leurs observation de la situation locale, ont apporté à la Mission, une assistance inestimable. Nous aimerions leur dire que leurs points de vue et leurs recommandations seront fidèlement reflétés dans le rapport de la Mission. Qu'ils acceptent, une fois de plus, nos remerciements pour leur contribution constructive.

En terminant, le chef de la Mission se félicite de l'approche professionnaliste et du travail assidu des membres de l'équipe dans son ensemble. Leur engagement ferme et ardent en faveur de la cause a été centrale pour la réussite de la Mission.

Les membres de l'équipe espèrent vivement que leurs efforts feront l'objet de mesures concrètes et vigoureuses de suivi appropriées si la crédibilité et la bonne renommée de notre institution doivent être confirmées dans la sous région. De la même manière, il conviendrait que la Commission de l'UA examine l'opportunité de la mise en place d'un mécanisme *ad hoc* pour assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations formulées avec la collaboration des gouvernements de la Sierra Leone, du Libéria, de la CEDEAO et de l'Union du Fleuve Mano (MRU). Le bureau de liaison de l'Union Africaine au Libéria (AULOL) doit être renforcé, tant en termes de capacités des ressources humaines et que de logistique, dans le but de lui permettre de superviser la mise en œuvre des programmes de Reconstruction et de Développement de l'UA (PRCD) au lendemain des conflits qui ont endeuillé ces deux pays.

I. INTRODUCTION

1. La Sierra Leone est actuellement en train de passer par l'épreuve difficile qui consiste à faire face aux séquelles de plusieurs années de guerre civile violente qui a commencé en 1991 et a pris fin en 2002. Comme partout ailleurs dans les guerres, des milliers de vies humaines ont été perdues, et plus de deux millions de personnes ont été déplacées, soit en tant que réfugiés ou personnes déplacées à l'intérieur des frontières nationales. Par ailleurs, la guerre a conduit à l'effondrement de l'Etat et de la société ; elle a affecté l'économie du pays et détruit son infrastructure.

2. Par conséquent, les gouvernements venus aux affaires directement après les conflits ont hérité de défis sécuritaires, politiques et socioéconomiques formidables auxquels il fallait faire face en vue de mettre en place la base d'un environnement sûr pour la poursuite des tâches difficiles, complexes et politiquement sensibles de reconstruction et de consolidation de la paix au lendemain des conflits.

3. Jusque là, des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la consolidation des efforts de reconstruction et de consolidation de la paix au lendemain du conflit sierra-léonais. Comme souligné partout dans le rapport, le gouvernement et les partenaires internationaux sont en train de faire des pas de géant vers l'amélioration de l'environnement sécuritaire, à travers la réforme du secteur de la sécurité et d'autres activités ; des efforts sont consentis en vue d'assurer la bonne gouvernance et l'administration de la justice partout dans le pays ; la fourniture des services sociaux de base ; et le renouveau économique. Les efforts dans ce sens sont inscrits dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, qui donne un cadre politique général pour la reconstruction et la consolidation de la paix au lendemain du conflit.

4. Mais malgré ces efforts louables et dignes d'éloges, la Sierra Leone, comme d'autres sociétés sortant des conflits doit encore relever d'énormes défis. Par exemple, la plupart des institutions connaissent des problèmes tels que la faible capacité et l'insuffisance des ressources humaines ; l'insuffisance de l'infrastructure dans la plupart des institutions ; le taux de chômage très élevé particulièrement chez les jeunes alors que la jeunesse constitue une partie importante de la population ; la faiblesse de la reprise économique qui au lieu d'enregistrer un redressement régulier, connaît un taux de croissance négatif, de 7% en 2007 à 6,5 % en 2009. Le secteur de l'agriculture est essentiel pour l'économie et fait vivre plus de deux tiers de la population ; et même si la Diaspora sierra-léonaise assure une contribution pour la reconstruction socio-économique, cette dernière continue de dépendre essentiellement des acteurs externes pour la plus grande partie des efforts de reconstruction et de consolidation de la paix au lendemain du conflit.

5. Alors que les acteurs extérieurs a joué un rôle important pour faire arriver le pays là où il est aujourd'hui, il y a de plus en plus à craindre pour sa viabilité, au moment du retrait progressif de l'assistance des donateurs. Il est certain que les donateurs continueront à jouer leur rôle dans le redressement économique de la Sierra Léone, mais il faut qu'il y ait des interventions stratégiques pour renforcer ses capacités et cela constitue un grand défi qui limite les capacités des dirigeants locaux dans certains domaines. A cet égard, l'Union Africaine (UA) a un grand rôle à jouer.

6. En reconnaissance des difficultés et des défis auxquelles le pays doit faire face, et de la nécessité d'éviter qu'il ne retombe dans une situation de conflit, l'UA a dépêché une équipe multidisciplinaire d'experts pour effectuer une visite en République de Sierra Léone du 2 au 8 février 2009, en vue de faire une évaluation de la situation du pays au lendemain du conflit. L'équipe avait également pour mandat de formuler des recommandations concrètes sur la nature de l'assistance que l'UA et ses Etats membres pourraient fournir au pays dans le cadre de la Reconstruction et du Développement au lendemain du conflit (PCRD). L'équipe d'experts de l'UA était composée de représentants de pays africains et d'organisations africains, notamment du Nigéria, du Ghana, de la CEDEAO, du NEPAD, de la BAfD et de la CEA. Ils ont bénéficié de l'appui de fonctionnaires compétents des départements de l'UA et du bureau de liaison de l'UA au Libéria. L'équipe était conduite par l'Ambassadeur Dr Attalla Hamad Bashir, ancien secrétaire exécutif de l'IGAD, avec M. Peters Albert-Alain, ancien directeur du bureau Afrique au HCR comme adjoint.

7. Avec cette toile de fond, l'on convient que la Sierra Leone constitue notamment un cas pour tester la mise en œuvre, par l'UA, de la reconstruction et du développement au lendemain des situations de conflit. Les leçons apprises de l'expérience du pays pourraient se révéler utiles pour les interventions futures de l'UA dans d'autres situations d'après conflit en Afrique.

METHODOLOGIE

8. Compte tenu des informations ci-dessus, l'équipe s'est organisée en groupes sur base des différents domaines spécifiés dans les termes de référence de la Mission, à savoir le secteur de la sécurité, la gouvernance et la prééminence de la loi, le pouvoir judiciaire, ainsi que le secteur socioéconomique. Le groupe chargé du secteur socioéconomique a couvert les questions telles que celles qui concernent l'emploi des jeunes, la santé, l'éducation, la production animale et les services de l'extension agricole. Les questions relatives à la dimension genre et à la société civile ont été considérées comme étant des questions transversales recommandées spécifiquement à l'attention de chaque groupe. Aussi, des efforts délibérés ont été faits pour s'assurer que les groupes spécifiques chargés des questions relatives à la dimension genre dans le pays étaient consultés par un membre de l'Equipe ayant compétence sur ce domaine.

9. L'Equipe multidisciplinaire d'experts a utilisé différentes méthodes dans la conduite de l'évaluation. Des discussions ont été tenues avec des personnalités d'origines professionnels, sociaux et politiques différents. Parmi les personnes consultées au cours de la mission d'évaluation, figurent notamment le Chef de l'Etat, les Parlementaires, les membres de l'exécutif/du gouvernement, les membres du pouvoir judiciaire, les membres des Commissions Nationales telles que la Commission chargée de la lutte contre la corruption (ACC), les représentants de la communauté des donateurs et du Mouvement de la Société Civile de Sierra Leone (voir la liste des personnes consultées à l'annexe ii). L'Equipe a également consulté des rapports et des informations écrites sur la situation en Sierra Leone. Il s'agit notamment des rapports annuels, du document de la stratégie sur la réduction de la pauvreté, des rapports des donateurs etc. (Voir liste des documents à l'annexe iii).

STRUCTURE DU RAPPORT

10. Le présent rapport est divisé en cinq parties comprenant l'introduction et les rapports spécifiques sur le secteur de la sécurité, la gouvernance et la prééminence de la loi (ou l'état de droit), le pouvoir judiciaire, les questions socioéconomiques et les conclusions. Chaque rapport spécifique comprend un aperçu général, les principales constatations, les observations et la conclusion, suivies par les recommandations de l'Equipe subdivisées en mesures d'actions recommandées pour l'UA et ses Etats membres à court, moyen et long terme.

II. EVALUATION DES BESOINS

i. SECTEUR DE LA SECURITE

a. Aperçu général

11. En Sierra Léone de l'après guerre, la question relative à la sécurité et à la réforme du secteur de la sécurité fait partie intégrante du programme général de reconstruction et de consolidation de la paix au lendemain du conflit. C'est dans ce cadre que la Mission des Nations Unies en Sierra Léone (UNAMSIL) a été mise en place par le Conseil de Sécurité des Nations Unies en tant que force de maintien de la paix, dans le but de soutenir le processus de paix dans le pays.

12. Même si UNAMSIL s'est retirée en 2005, sa présence a créé un calme et une sécurité relatifs dans le pays. Le secteur de la sécurité a également bénéficié du soutien du Département Britannique pour le Développement International (DFID) dans les domaines de la formation, de l'encadrement, du renforcement des capacités de gestion, ainsi qu'en ce qui concerne les conseils techniques et en matière de politiques.

13. Mais la restauration d'une paix durable et de la stabilité exige la satisfaction des besoins élargis de la population dans le domaine de la sécurité humaine. Pays récemment sorti d'une situation de guerre, la Sierra Léone devra faire face à toutes ces questions qui pourraient facilement le faire encore basculer dans un état de conflit. C'est pourquoi il y a des inquiétudes concernant les accusations qui auraient été formulées par les soldats en janvier 2009 dans une lettre ouverte au gouvernement, en rapport avec la marginalisation et le « tribalisme » dans les forces armées sierra-léonaises (SLAF). (Cette phrase pourrait, je crois être reformulée pour une lecture plus facile)

14. Les autres menaces contre la sécurité relative du pays portent notamment sur le nombre élevé des jeunes en chômage et la situation socioéconomique difficile dans le pays.

15. La présente partie du rapport couvre les forces Armées, la Police, l'Immigration, les Douanes, les Prisons et l'Office de la Sécurité Nationale (ONS, qui constitue l'élément central de l'architecture de la sécurité nationale).

b. Principales constatations

16. Actuellement, les forces Armées de la Sierra Léone ont des effectifs de 10.500 hommes. Toutefois, des efforts sont en cours pour diminuer ce nombre et l'amener à 8.500 avec l'appui de l'Equipe Militaire consultative Internationale (IMATT). Ceux qui seront affectés par cette mesure sont ceux qui ont été blessés au combat, ceux qui ont des maladies mentales ou chroniques, et ceux qui ont atteint l'âge de la retraite obligatoire de 55 ans ou qui veulent prendre une retraite volontaire.

17. Comme les autres institutions sierra-léonaises, les forces armées sont confrontées à des défis financiers et logistiques, qui concernent notamment l'insuffisance du carburant et des lubrifiants pour leurs véhicules et autres machines, et les conditions médiocres d'existence dans les camps militaires, l'absence d'eau potable et d'infrastructures de santé.

18. En ce qui concerne la Police, elle est forte de 8.070 hommes. Elle est décentralisée et elle a en activité, des officiers bien formés. Sur les 12 Inspecteurs Généraux Adjoints qui secondent l'Inspecteur Général de la Police, il y a seulement deux femmes. Le travail efficace de la Police est à la base de la baisse du taux de criminalité. Mais la Police doit faire face à un besoin criant de machines scientifiques sophistiquées de détection notamment pour l'ADN et les empreintes digitales, et à des problèmes logistiques tels que l'insuffisance des véhicules de patrouille, des gadgets de communication et des ordinateurs.

19. Les prisons sierra-léonaises restent un des services les plus marginalisés et les plus négligés du secteur de la sécurité. Elles ont un personnel de 1.047 hommes et souffrent du manque d'infrastructures, de logistique, de facilités

médicales et autres. La prison centrale de Pademba Road répond à des normes médiocres de santé et les prisonniers vivent dans des cellules surpeuplées à cause des procès tardifs dûs à l'incapacité du système judiciaire d'organiser des procès rapides et à l'augmentation régulière du nombre d'arrestations suite à des infractions.

20. Un nombre considérable parmi les effectifs du personnel des services pénitentiaires n'a jamais eu aucune formation, et a appris sur le tas ; il n'y a pas assez de fonds pour s'occuper des prisonniers. Par ailleurs, il n'y a pas de services médicaux dans les prisons ; il n'y a ni gadgets de communication ni assez de véhicule pour usage opérationnel.

21. Le service de l'Immigration du pays assure les patrouilles sur 50 postes frontaliers avec un personnel de 150 unités. Comme les autres services de sécurité, les services de l'immigration font face à de sérieux défis et problèmes tels que le manque grave d'effectifs, sans parler du fait que 95% du personnel en place n'a aucune formation appropriée dans le domaine de l'immigration. Le nombre de véhicules et de vélomoteurs de patrouille est insuffisant ; et il n'y a pas d'ordinateurs, ni de d'équipements de détection d'objets métalliques pour la sécurité, ni même de gadget de communication.

22. Les Douanes sont responsables de la gestion des recettes domestiques. Elles ont un nombre insuffisant de véhicules et vedettes de patrouille. Par ailleurs, il n'y a pas de scanners de sécurité pour la détection facile des stupéfiants et autres substances apparentées. Il leur est ainsi difficile de faire face aux défis des activités criminelles trans-frontalières, telles que la fraude de stupéfiants, qui est en augmentation dans la sous région. Malgré la création d'une unité de Services Préventifs et de Missions Spéciales (PSSD), il n'a pas encore été possible d'empêcher l'augmentation du trafic frauduleux.

23. L'Office de la Sécurité Nationale (ONS) joue le rôle de service central de renseignement au niveau de tout le pays. Mais l'ONS souffre d'un certain nombre de problèmes, notamment : le soutien insuffisant pour lui permettre de renforcer ses capacités d'analyse et d'évaluation dans le domaine de la sécurité au niveau de la sous région. Cette tâche demande des ressources humaines et matérielles. Comme les autres agences, l'ONS n'a pas suffisamment de gadgets modernes pour renforcer l'efficacité de son travail ; pas de financement suffisant ni de véhicules en nombre suffisant pour ses opérations, et pas d'équipement de bureau.

24. Enfin, le bureau des Nations Unies en Sierra Leone travaille avec la Police et l'Armée pour favoriser l'intégration des femmes conformément à la résolution des Nations Unies Numéro 1325. Ils travaillent également au développement et au renforcement des politiques et des procédures relatives au harcèlement, à la discrimination et à la violence basée sur le sexe au lieu de travail.

c. Observations et conclusions

25. Compte tenu de ce qui précède, il semble que même si la situation sécuritaire du pays est relativement calme, les récents développements au sein de l'armée laissent à désirer. Par ailleurs, la situation sécuritaire dans la région de l'Union du Fleuve Mano est inquiétante et elle pourrait avoir un impact négatif sur la sécurité de chaque Etat membre.

26. Le secteur de la sécurité est confronté à d'énormes problèmes logistiques, financiers, d'infrastructures et de ressources humaines qui concernent l'ensemble de ses agences. Alors qu'il existe des possibilités d'une supervision parlementaire efficace du secteur de la sécurité, la réalité est que les faiblesses propres de ce secteur ne lui permettent pas de remplir sa mission.

27. Des efforts doivent être faits pour faire face aux problèmes qui assaillent le secteur de la sécurité, si la Sierra Léone doit continuer à jouir du calme relatif qui prévaut présentement dans le pays. L'Union africaine et les autres intervenants externes peuvent jouer un rôle concret en la matière en fournissant leur appui au renforcement des capacités de ces institutions. La sécurité est trop importante pour être abandonnée à elle-même au lendemain d'un conflit comme celui de la Sierra Léone.

d. Recommandations

28. A la lumière de ce qui précède, les recommandations suivantes sont formulées à l'intention de l'UA, de ses Etats membres et d'autres acteurs intéressés pour intervention.

Court terme

- L'UA et ses Etats membres devraient soutenir le développement des ressources humaines du secteur de la sécurité en Sierra Léone. Ceci peut être réalisé à travers l'octroi de fonds et l'offre de formation dans les autres Etats membres.
- L'UA et ses Etats membres devraient aider en fournissant un appui logistique et d'infrastructure dont les bottes, les uniformes, les véhicules pour les activités opérationnelles, et les gadgets de communication. L'UA et ses Etats membres devraient aider en fournissant les vedettes de patrouille douanières en vue de renforcer l'efficacité de la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants/drogues et d'armes.

Moyen terme

- A moyen terme, il y a nécessité d'apporter de l'aide dans les domaines suivants : fourniture de laboratoires de police scientifique et fourniture de scanners pour les services de l'immigration.

Long terme

- A long terme, l'UA pourrait assurer le plaidoyer en faveur de la Sierra Léone, pour la rénovation et la construction d'infrastructures en vue de faciliter le travail des différentes agences du secteur de la sécurité.

ii. GOUVERNANCE

a. Aperçu général

29. Les gouvernements successifs de la Sierra Léone ont fait des efforts visant à assurer la gouvernance démocratique, mais le pays continue à faire face à de sérieux défis dans ce domaine. Par exemple, une Loi sur la Lutte contre la Corruption a été adoptée en 2000 et par la suite, une Commission Anti-Corruption a été mise en place, mais la corruption reste un défi majeur et une menace contre la stabilité et le progrès socioéconomique du pays ; et elle mine la légitimité de l'Etat. Il convient d'indiquer que le pays est également partie à plusieurs conventions telles que la Convention des Nations Unies contre la Corruption (UNAC, 2003) et la Convention de l'Union africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption (Maputo, 2003).

30. Par ailleurs, une Commission sur la Réforme de la Loi et une Commission sur les Droits de l'Homme ont été mises en place pour faire face respectivement au problème des lois devenues caduques et aux violations des droits de l'homme. De plus, une Loi sur l'Administration locale a été promulguée dans le but de promouvoir la décentralisation. Mais même si tout cet arsenal législatif représente des signes encourageants de l'existence de la volonté et de l'engagement politiques de la part du gouvernement et des partenaires internationaux de promouvoir la gouvernance démocratique, beaucoup reste à faire en vue de renforcer les systèmes de gouvernance dans le pays.

31. La présente partie du rapport couvre donc six domaines essentiels et apparentés suivants : gouvernance/administration locale, corruption, parlement, droits de l'homme, élections et bonne gouvernance.

b. Principales constatations

32. Au cours des activités d'évaluation, l'Equipe a noté que dans le domaine de l'**Administration Locale**, il y avait un certain nombre de préoccupations et que des efforts devaient être faits pour assurer la participation démocratique sur

une plus grande échelle. Sans être exhaustif, il s'agit de ce qui suit : a) Veiller à ce qu'un nombre croissant d'organisations de la société civile participent au processus de consolidation de la paix notamment en ce qui concerne les questions relatives au plaidoyer en faveur de la démarginalisation des femmes ; b) Aborder le problème posé par le fait qu'il est devenu difficile de maintenir la participation aux Conseils Locaux à cause de l'offre de rémunération qui ne soulève pas beaucoup d'intérêt ; c) Une Loi sur l'Administration Locale a été adoptée en 2004, mais elle continue d'exister parallèlement aux lois régissant les différents conseils locaux qui la contredisent ; et d) Contraintes financières.

33. Le problème de la **corruption** constitue toujours un casse-tête majeur pour le pays et sa population. Il y a des informations qui indiquent que les donateurs refusent de déboursier tous les fonds qu'ils avaient prévu de dépenser dans le pays à cause de la corruption qui règne. En réalité, la corruption continue de miner le développement du secteur privé, qui est généralement présenté comme le moteur de la croissance. Placée devant de telles réalités, la Commission Anti-Corruption (ACC) n'est vraiment pas suffisamment pourvue pour faire face à ce problème brûlant. Dans l'ensemble, le personnel de l'ACC manque de formation professionnelle ; la Commission n'est pas outillée pour mener des investigations et traduire en justice, les personnes impliquées dans les activités de corruption. Il y a eu un nombre limité de procès, mais ces derniers ont été considérés comme insignifiants.

34. Les capacités et l'indépendance du **Parlement** constituent un test décisif de la gouvernance démocratique. En Sierra Léone, les termes et les conditions de service des parlementaires sont médiocres et cela concerne les salaires ; le personnel insuffisant (il y a trois clerks servant 32 comités/commissions du Parlement) ; équipements insuffisants (deux ordinateurs et une photocopieuse pour tout le Parlement) ; pas de facilités Internet ; pas de véhicules. En conséquence, il est difficile pour les Parlementaires de visiter même leurs circonscriptions électorales pour des missions de rapprochement des dirigeants avec les dirigés. L'Equipe a en outre découvert qu'environ 80 à 90 pour cent des Parlementaires sont nouveaux et ont besoin de renforcer leurs connaissances des procédures parlementaires. Il en est de même de leurs connaissances en ce qui concerne la recherche d'information et leurs aptitudes en technologies de l'information.

35. Le respect des **droits de l'homme** constitue également un ingrédient important de la gouvernance démocratique et de l'état de droit. Depuis la fin de la guerre, une Commission des Droits de l'Homme en Sierra Léone a été mise en place par un acte du Parlement en 2004 dans le but de promouvoir le respect des droits de l'homme dans le pays. Mais, comme les autres institutions du pays, elle est confrontée au défi de l'insuffisance des ressources humaines et des capacités financières.

36. L'un des succès reconnus à la Sierra Léone a été sa capacité d'organiser des **élections** présidentielles, législatives et locales libres et honnêtes, depuis la fin de la guerre. Une culture de multipartismes est progressivement en train de mûrir dans le pays. Dans les dernières élections, le parti au pouvoir a été battu sans soulever de problèmes tels que les violences post électorales qui ont caractérisé certaines élections sur le continent au cours de ces dernières années. Toutefois, pour faire des avancées remarquables dans l'avenir, La Commission Nationale Electorale (NEC) devra surmonter un certain nombre de contraintes majeures. Actuellement la NEC n'a pas de bureaux appropriés et des infrastructures de stockage aux niveaux national et local ; il n'y a pas d'équipement ni de mobilier de bureau approprié pour le bureau national et les bureaux régionaux ; la Commission dépend donc fortement des donateurs pour son travail. En fait, 85 % de son budget sont financés par les donateurs.

37. Enfin, les groupes de la société civile jouent un rôle concret dans l'évaluation de la question de savoir si les gouvernements successifs respectent la **bonne gouvernance**. L'un des principaux groupes impliqués dans cette activité qui s'appelle *Campaign for Good Governance* s'est fait remarquer par son activisme pour rappeler aux gouvernements, leur obligation de transparence et leur devoir redevable ; et en encourageant les citoyens ordinaires à engager le dialogue avec leurs dirigeants sur les questions relatives à la gouvernance.

c. Observations et conclusions

38. Compte tenu de ce qui précède, il est important de souligner que dans les différents domaines et problèmes ci-dessus, il y a des défis et des problèmes transversaux, qui doivent être abordés dans le but de renforcer la gouvernance démocratique et la prééminence de la loi. Ces problèmes qui doivent trouver une solution sont notamment les suivants : faiblesse des capacités institutionnelles ; contraintes financières ; infrastructures médiocres et faiblesse de la base de ressources humaines, et besoin de formation.

39. La conclusion qui peut être tirée est que tant le gouvernement que ses partenaires extérieurs ne doivent pas ménager leurs efforts en vue d'assurer le renforcement des institutions de la gouvernance dans le but de leur permettre de jouer leurs rôles respectifs aux niveaux national et local ; plus spécifiquement, compte tenu du rôle essentiel qu'ils jouent dans la promotion de la transparence et de l'obligation de rendre compte, le Parlement, l'ACC la NEC et la Commission des Droits de l'Homme méritent une attention particulière. La participation de chaque couche de la société au débat sur les questions relatives à la gouvernance est également essentielle pour assurer le respect des principes de base de la gouvernance démocratique, notamment les principes de l'obligation de rendre compte, de la transparence et de la prééminence de la loi. L'engagement politique, la transparence et les mesures concrètes sont importants dans la lutte contre la corruption.

d. Recommandations

40. A la lumière de ce qui précède, les recommandations suivantes sont formulées à l'intention de l'UA et des autres acteurs intéressés pour examen et mesures d'intervention.

Court terme

- Aider à l'édification et au renforcement des capacités des institutions nationales et locales de gouvernance dans le but de leur permettre d'exécuter efficacement leurs missions.
- L'UA devrait recruter un consultant pour rédiger le rapport national tel que convenu dans les termes et conditions de la Déclaration solennelle sur les Femmes et l'Égalité en Afrique (SDGEA). Elle devrait également fournir un appui technique et financier pour la popularisation de la « Local Country Act » qui plaide en faveur de l'égalité des sexes dans les conseils locaux.
- Fournir des équipements de la technologie de l'information et former le personnel de toutes les institutions ci-dessus, pour leur permettre de faire face aux défis de la gouvernance démocratique et de la prééminence de la loi.
- Entreprendre de plaider auprès des donateurs en faveur de la reconstruction et de la réfection des infrastructures endommagées qui appartiennent aux organes de l'administration locale.

Moyen/Long terme

- Dans le long terme, plaider en faveur de la construction de nouvelles infrastructures en vue de faire face au manque d'espace de bureau pour la plupart des institutions de la gouvernance.
- Aider à la mise en place et à l'équipement d'une bibliothèque et d'un centre de documentation pour le Parlement, la HRCSL, l'ACC et les autres organes.
- Encourager le gouvernement et réviser la Loi sur l'Administration Locale et à abroger toutes les autres lois qui continuent de la contredire et de compliquer la mise en œuvre de la nouvelle législation de 2004. A travers un processus de révision, on est en droit de voir clarifiés les rôles et responsabilités des Chefs et des Conseillers.

iii. LA BRANCHE JUDICIAIRE

a. Aperçu général

41. Placée sous la direction du Président de la Cour Suprême, la branche judiciaire sierra-léonaise consiste en une Cour Suprême, une Cour d'Appel, une Haute Cour, des Tribunaux d'Instance, et de Tribunaux Locaux. Des Juges de la Paix ont été nommés pour faciliter le travail du système judiciaire.

42. Depuis la fin de la guerre il y a une décennie, les gouvernements qui se sont succédés ont réalisé des progrès louables en ce qui concerne l'accès à une justice abordable et équitable pour la population, et en particulier les pauvres, les personnes vulnérables et les groupes marginalisés. A travers le soutien obtenu par le biais du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF), le système judiciaire a pu juger 686 cas qui étaient en souffrance, à la date de septembre 2008 ; il s'emploie à rétablir la prééminence de la loi et à décongestionner les prisons. Néanmoins, au 30 novembre 2008, il y avait encore 114 prisonniers à la Prison Centrale de Pademba Road, alors que la capacité de cet établissement est de 324.

43. De plus, dans le but de faciliter l'administration de la justice à travers tout le pays, une Stratégie de Réforme du Secteur de la Justice a été formulée, sous la supervision de l'Office de Coordination du Secteur de la Justice (JSCO), qui est logé à l'intérieur du Ministère de la Justice.

44. L'un des tests décisifs d'une société démocratique, c'est l'**indépendance de la justice**. D'après nos constatations, le système judiciaire en Sierra Leone est relativement indépendant. Ceci se manifeste à travers la sécurité totale de l'emploi des membres du système judiciaire, et en particulier des juges. Les juges sont nommés par le Président sur recommandation et consentement du Parlement et il n'est pas facile de mettre fin à leurs fonctions par la seule volonté du Chef de l'Etat. La sécurité totale de leur emploi est inscrite dans la constitution du Pays et ils restent en fonction jusqu'à l'âge de retraite fixé à 65 ans. Ceci s'applique aux juges de la Cour Suprême, à ceux de la Cour d'Appel et de la Haute Cour. Les juges des Tribunaux d'Instance restent en fonction jusqu'à l'âge de 60 ans, mais contrairement aux juges dont la nomination est approuvée par le Parlement, ils sont nommés par le Président de la Cour Suprême et non par le Chef de l'Etat.

45. Toutefois, l'une des contraintes du système judiciaire, c'est que pour fonctionner, il reçoit des crédits budgétaires par tranches trimestrielles, du Ministère des Finances ; la branche judiciaire n'a pas d'autonomie financière et ceci a des implications sur son indépendance.

46. Comme les autres institutions, le système judiciaire est confronté à d'énormes problèmes et défis. Cela va de l'insuffisance des ressources humaines aux infrastructures médiocres en passant par les opportunités de formation inadéquate, la faiblesse des capacités et la base financière peu viable.

b. Principales constatations

47. Le personnel insuffisamment formé constitue un grand défi pour le système judiciaire de Sierra Leone. Par exemple, chaque district devrait avoir un Juge résident ; mais la situation actuelle est qu'il n'y a qu'un juge par région. Ainsi, dans certains cas, il y a un juge résident couvrant plus de 4 à 5 districts. Ceci a des implications sur l'accès de la population au secteur de la justice.

48. Il y a actuellement 18 magistrats et 21 juges pour tout le pays. Deux des juges sont des gambiens. En termes de répartition par sexe, il y a 7 juges de sexe féminin sur les 21 que compte le pays. La présidence de la Cour Suprême est actuellement assurée par une femme. Il y a seulement deux femmes magistrates/juges d'instance. En Sierra Leone d'avant la guerre, il y avait 26 représentants du ministère public ; mais aujourd'hui, il n'y en a que 8, et un consultant.

49. Il y a seulement deux experts juristes spécialistes de la rédaction de législations et ils sont tous des étrangers. Le pays a un seul expert de la médecine légale. Dans un effort visant à faire face à cette pénurie de personnel formé au titre du Fonds pour la consolidation de la Paix (PBF), environ 15 cadres judiciaires ont accompli leur formation.

50. Les infrastructures médiocres et insuffisantes constituent un grand problème pour le système judiciaire. Par exemple, il y a des salles inadéquates pour les tribunaux ; l'approvisionnement en électricité est irrégulière ; pas de sécurité dans les salles à cause du manque d'équipement de surveillance et de places pour la sécurité des pièces à conviction. Par ailleurs, il n'y a pas d'installations pour l'examen de cas de viol et la tenue des archives est encore manuelle.

51. Devant cette situation, le Programme de Développement du Secteur Judiciaire (JSDP) qui bénéficie du soutien du DFID a entrepris un certain nombre de projets visant à trouver des solutions à ces problèmes, notamment à travers la construction de nouveaux bâtiments et la rénovation des édifices qui existent dans le pays.

52. Il existe une faculté de droit à Fourah Bay College et une école de droit qui forme les juristes dans le pays. Mais les deux sont handicapées par le manque de personnel et d'infrastructure. Par exemple, l'Ecole de Droit, qui forme les juristes avant de les envoyer faire la pratique, n'as pas assez de professeurs. Les ressources de base telles que l'Internet n'existent pas.

53. Des efforts ont été faits pour permettre aux gens d'acquérir une formation spécialisée à court terme. Par exemple, la Police a reçu une formation à court terme sur les cas de violence sexuelle ; la plupart des magistrats ont subi une formation pour se servir des ordinateurs ; les juges ont reçu des ordinateurs portatifs ; et ceux de Freetown ont été connectés à Internet pour leur permettre de communiquer et de faire des recherches sur les questions juridiques. Quant aux juges des provinces, ils ont reçu des modems pour l'Internet mobile.

54. Par ailleurs, environ 7 personnes ont reçu une formation spécialisée dans les domaines suivants : gestion des dossiers judiciaires ; administration de la justice ; gestion des projets ; gestions des archives électroniques et sur papier ; et prévention de la fraude et poursuites judiciaires.

55. Dans le passé, les juges recevaient peu de stimulants en termes de salaires et ceci encourageait la corruption ainsi que d'autres pratiques. Mais actuellement, le Programme de Développement du Secteur Judiciaire (JSDP) et le Fonds pour la consolidation de la Paix sont intervenus temporairement pour augmenter les salaires des juges et des magistrats.

c. Observations et Conclusion

56. Le Secteur judiciaire en Sierra Leone est confronté à de sérieux problèmes qui continuent à entraver l'accès rapide à la justice, mais il y a eu des progrès sur la base desquelles il conviendrait de poursuivre le renforcement du système. Certains des domaines essentiels sont la formation de nouveaux juristes et des représentants en justice qui sont en place. Comme les autres institutions du pays, le secteur judiciaire souffre de la faiblesse institutionnelle, de la médiocrité des infrastructures et de l'absence de rémunération adéquate de son personnel. Même si le manque de juristes formés peut trouver une solution à travers le Programme de la Diaspora, le gouvernement devra revoir sa politique sur les critères de ceux qui sont envoyés à l'étranger pour y suivre leur formation pour faire la pratique dans le pays. Actuellement, les diplômés de l'étranger doivent subir une nouvelle formation d'une année à l'Ecole de Droit avant de pratiquer dans le pays mais cette durée pourrait être réduite à trois mois. Il n'existe pas de tribunaux spécialisés pour traiter des cas relatifs aux différends cadastraux ou commerciaux.

57. En conclusion, le secteur judiciaire occupe une place centrale dans le processus général de reconstruction et de consolidation de la paix. Il a un impact sur la légitimité de l'Etat et des implications sur l'établissement de l'autorité de l'Etat à travers tout le pays. Dans le but de lui permettre de jouer pleinement son rôle, le système judiciaire de la Sierra Leone doit être soutenu. L'UA et ses Etats membres peuvent intervenir de façon stratégique sur base des recommandations proposées ci-dessous. L'intervention de l'UA est cruciale parce qu'il existe une

inquiétude croissante sur la viabilité quand l'appui des donateurs sera venu à terme.

d. Recommandations

58. A la lumière de ce qui précède, les recommandations suivantes sont formulées à l'intention de l'UA et des autres acteurs intéressés pour examen et mesures d'intervention.

Court Terme

- Soutenir la mise en place d'un Tribunal de Commerce et d'un tribunal chargé de juger les différends relatifs au cadastre.
- Soutenir la formation des Juges et des Magistrats ; des Juges de la loi coutumière ; et soutenir la formation dans la rédaction professionnelle des législations, dans les Etats membres de l'UA ou ailleurs.
- Soutenir la formation des Agents de la sécurité pour leur permettre de faire face de façon appropriée au trafic de la drogue et à la violence basée sur le sexe.
- Accorder le soutien logistique aux Cours et Tribunaux, en leur fournissant notamment des ordinateurs, des véhicules et d'autres fournitures de base pour les juges, les magistrats et les tribunaux itinérants dans les provinces.
- Soutenir l'Ecole de Droit dans le but de : a) améliorer sa bibliothèque avec des facilités de TI ; et b) élargir sa formation aux dirigeants traditionnels dans le domaine du droit coutumier, et de lui permettre de poursuivre l'éducation juridique des Juges et des Magistrats.

Moyen terme

- Encourager les Etats membres de l'UA à accorder des bourses d'étude aux étudiants juristes sierra-léonais.
- Encourager le gouvernement à améliorer les conditions carcérales.

Long terme

- Plaider en faveur de l'amélioration des infrastructures, notamment la réfection et la construction de nouveaux bâtiments pour les cours et tribunaux à travers le pays et faciliter l'accès rapide à la justice pour tous.

III. DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE

a. Aperçu général

59. La Sierra Léone est dotée de vastes ressources agricoles, minérales et halieutiques. Le pays est un grand producteur de diamant et de bauxite, et possède le plus grand gisement de rutile (=oxyde de titane) du monde. Freetown, la capitale, abrite l'Institut universitaire de Fourah Bay, qui fut un moment une école pédagogique et de recherche de grand renom en Afrique de l'Ouest.

60. Le secteur de l'agriculture est essentiel pour l'économie car les deux-tiers des sierra-léonais tirent leurs moyens de vivre de ce secteur qui représente presque la moitié du PNB du pays. La production se fait dans le cadre d'un système traditionnel d'exploitation des terres et la plupart des agriculteurs sont des petits exploitants qui font de l'agriculture de subsistance. Malgré les efforts en cours, la pêche illégale est considérée comme un fléau du sous secteur, surtout à cause de l'effondrement du système de surveillance côtière, qui résulte de la guerre.

61. Le secteur manufacturier est concentré autour de la transformation des matières premières et d'une petite industrie légère pour le marché local. La faiblesse de la demande et la pénurie de l'énergie constituent les principaux goulets d'étranglement qui empêchent l'expansion du secteur.

62. Les mines constituent le deuxième secteur le plus important de la Sierra Léone, après l'agriculture, en termes d'emploi et de source de revenus. Les exportations de minerais constituent une source considérable de recettes publiques sous forme de taxes imposées aux compagnies minières, de taxes à l'exportation, de royalties et de licences d'exploitation, et représentent environ 80 % de la valeur totale des exportations nationales, dont 60% pour les seuls diamants.

63. Malgré la dotation extensive en ressources, la Sierra Léone a toujours été classée parmi les pays les plus pauvres du monde. La longue guerre civile qui a endeuillé le pays est l'une des explications de cet état de faits. En plus des souffrances infligées aux personnes humaines, la guerre a pratiqué la saignée des ressources du pays et détruit les infrastructures ainsi que les services sociaux, et elle a aggravé le chômage et la pauvreté. Mais il est aujourd'hui encourageant de noter qu'une paix fragile est revenue, et qu'elle constitue un environnement favorable permettant au pays de s'engager dans la reconstruction et le développement au lendemain du conflit.

64. C'est dans ce contexte que la Sierra Léone a initié et mis en œuvre une Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté en 2001 dans le but de faire face aux défis de la transition de la guerre à la paix. Par la suite, il y a eu le

premier Programme de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRSP I) couvrant la période de 2005 à 2007 et la deuxième phase du PRSP allant de 2008 à 2012, qui mettent l'accent sur la reconstruction et le développement au lendemain du conflit.

65. Comme résultat de ces efforts, les performances de l'économie sierra-léonaise de l'après-guerre se sont régulièrement améliorées, avec un taux de croissance de 7,5 % par an au cours des dernières 5 années. Cette croissance a été soutenue surtout par le transfert de fonds et par les investissements de la Diaspora, les investissements dans les mines et par l'aide étrangère. Mais après une forte reprise de l'après guerre, la croissance s'est établie autour de 7.5 % depuis 2003 et il est prévue qu'elle continue à chuter légèrement de 7 % en 2007 à 6,3 % en 2008 avant de remonter à 6,5 % en 2009. Le principal défi que le gouvernement doit relever consiste maintenant à maintenir une croissance soutenue.

66. Une évaluation des différents domaines du développement socioéconomique en Sierra Leone donne les détails de l'assistance que l'UA pourrait fournir en appui aux efforts en cours de reconstruction et de développement du pays au lendemain du conflit.

i. AGRICULTURE

a. Aperçu général

67. La production agricole du pays est en train de retourner à ce qu'elle était avant la guerre, après avoir connu un déclin dans les années 1990. La production du riz paddy par exemple a triplé depuis 2007, atteignant 640.000 tonnes métriques, alors qu'elle n'était que 198.000 tonnes métriques en 2000 à la faveur de l'élargissement des surfaces cultivées. La même tendance se retrouve en ce qui concerne les autres grandes cultures telles que le manioc, la patate douce et l'arachide.

68. Même si la production animale est de 7% inférieure au niveau d'avant la guerre, la production du gros bétail, des caprins et des ovins a augmenté de 28%, 20% et 22% respectivement, à la faveur des efforts du gouvernement dans ce sous secteur.

69. Les allocations budgétaires en faveur de l'agriculture ont augmenté de 1,6% en 2008 à 7,7% en 2009. Le Ministère de l'Agriculture a engagé le dialogue avec les partenaires au développement, notamment avec la banque Africaine de Développement, le FIDA, la banque Islamique, la banque Mondiale et le PNUD dans le but de mobiliser les ressources pour le secteur.

b. Principales constatations

70. Dans l'ensemble, les grands obstacles identifiés qui entravent le développement du secteur de l'agriculture sont la faiblesse de l'investissement dans l'équipement, la faiblesse de la capacité de recherche, l'inefficacité des services de l'extension, les infrastructures rurales et de commercialisation médiocres, l'accès inadéquat au crédit et aux intrants, et l'accès limité aux marchés internationaux.

71. **La production animale** souffre de l'attention insuffisante de la part du gouvernement et des donateurs. Des efforts ont été faits pour remettre en état un certain nombre de facilités de santé animale qui avaient été détruites pendant la guerre, et le laboratoire vétérinaire central a été réhabilité. Mais il reste encore beaucoup à faire pour le rendre opérationnel. Aussi, à part un projet de volaille, il n'y a actuellement aucun programme de développement de l'élevage dans le pays.

72. Le pays manque cruellement de vétérinaires comme le démontre le fait que des 112 personnes du personnel technique opérant actuellement dans le pays, seules 6 sont formées dans le métier. Le système d'information des maladies animales et la banque de vaccins pour les interventions d'urgence au cas où une maladie se déclarerait, sont inadéquats.

73. Le **service national de l'extension agricole** reste inadéquat à cause des ressources humaines limitées et de la faiblesse des capacités logistiques, de la médiocrité des liens « Recherche-Extension-Agriculteur », de l'accès et la disponibilité limités aux semences, aux engrais, aux équipements et aux autres intrants.

c. Observations et conclusion

74. Le secteur de l'agriculture est confronté à une pénurie de ressources humaines et financières. Il demande le renforcement des capacités et des infrastructures pour pouvoir satisfaire aux besoins de l'agriculture dans la Sierra Leone d'après-guerre. Il y a des possibilités pour le pays d'améliorer sa production agricole pour être viable et faire face aux besoins de sécurité alimentaire de la population, mais ceci demande l'appui extérieur sous forme de moyens financiers, d'expertise, de développement des infrastructures, de disponibilité des semences et des engrais et d'autres fournitures de base nécessaires pour assurer une production agricole efficace.

d. Recommandations

75. A la lumière de ce qui précède, les recommandations suivantes sont formulées à l'intention de l'UA et des autres acteurs intéressés pour examen et intervention.

Court Terme

- Octroi d'un stock de vaccins contre les maladies animales les plus courantes.
- Octroi de médicaments vétérinaires de base.
- Soutenir la mise en place d'un système d'information sur les maladies animales.
- Soutenir les efforts de renforcement des capacités et d'affectation du personnel au Ministère de l'Agriculture à travers le programme de volontaires de l'Union africaine.
- L'UA et ses Etats membres pourraient fournir l'appui logistique sous forme de mobylettes /motos pour les 5 districts agricoles et un véhicule pour la coordination nationale.
- Compléter les efforts du gouvernement dans la livraison des semences en fournissant des semences de riz aux agriculteurs.
- Plaidoyer auprès de l'Alliance pour la Révolution Verte en Afrique (AGRA) pour engager une coopération avec le pays et ses programmes d'engrais et de subventions accordées seulement au moment opportun.

Moyen terme

- Soutenir le pays dans la mobilisation des fonds en faveur des programmes visant à améliorer et à soutenir la productivité du bétail.
- Développer un système d'information sur le marché du bétail pour connecter les éleveurs avec le marché régional. Ceci pourrait être confié à la CEDEAO, dans le cadre de leur programme d'intégration régionale.
- Parrainer une formation débouchant sur un diplôme en médecine vétérinaire et production animale au Ghana, Nigéria ou en Guinée, à travers des plans spéciaux d'octroi de bourses d'étude.

- L'UA pourrait plaider en faveur de l'accroissement des investissements de la communauté des donateurs, dans le domaine de la production animale.
- Faciliter les visites d'échange dans les Etats voisins et dans les pays fraîchement sortis des situations de conflit (Rwanda, Burundi, Ouganda) pour un échange d'expérience et de leçons apprises.

Long terme

- Plaidoyer en faveur de la création d'une banque agricole dans le pays en vue de faciliter l'accès des agriculteurs au crédit.

ii. SECTEUR DE LA SANTE

a. Aperçu général

76. Comme les autres secteurs, le système de santé s'est pratiquement effondré au cours de la guerre, mais il a commencé à se redresser. Cela dit, les indicateurs de santé sont parmi les pires du monde. Avec une mortalité maternelle de 1.300 sur 100.000, une mortalité infantile chez les moins de 5 ans de 262 sur 1000 naissances, et un taux de mortalité infantile de 159 sur 1000 naissances, la situation est préoccupante. Les causes de la forte mortalité chez les moins de 5 ans sont notamment la malnutrition (33%), la pneumonie (26%), et la diarrhée (20%), la malaria (12%) alors que les décès chez les nouveaux-nés sont dûs aux infections et à l'accouchement avant terme. Il est intéressant de noter que le taux de prévalence du VIH/SIDA dans le pays est faible (1,5%) et qu'il joue un rôle négligeable dans les décès chez les moins de 5 ans (1%).

77. Il existe des contraintes en ce qui concerne les capacités tant institutionnelles qu'humaines dans le système. Par exemple, il y a 78 médecins (médecine générale), 5 chirurgiens, 8 obstétriciens et gynécologues, 30 sages-femmes et 355 infirmiers/infirmières pour servir une population d'environ 6 millions de personnes. La répartition de ces travailleurs est déséquilibrée en faveur de la ville de Freetown qui en abrite les deux tiers. La plupart d'entre eux ont besoin de recyclage en vue de renforcer leur expérience et leurs performances. Les partenaires dans le développement qui sont sur place s'emploient au renforcement de leurs capacités, mais leurs efforts doivent être relancés et soutenus.

b. Principales constatations

78. Dans le pays, de nombreuses installations sont sous équipées et certaines n'ont pas le matériel de base pour pouvoir assurer des services de santé. Ceci se manifeste par l'absence d'un appareil de dialyse pour l'ensemble

du secteur de santé. Le pays n'a que deux appareils en état de fonctionnement, et ces appareils appartiennent aux privés, et donc en dehors de la portée des citoyens sierra-léonais ordinaires.

79. Les capacités humaines et institutionnelles sont insuffisantes pour pouvoir assurer des services efficaces. Ce déficit existe dans le domaine clinique de la santé publique, mais aussi dans celui des services d'appui, parce que de nombreux cadres hautement qualifiés ont fui la guerre ou sont partis à la recherche de meilleures conditions d'emploi. Le gouvernement est ainsi placé devant l'énorme défi de les faire revenir, de retenir ceux qui sont encore sur place et d'en recruter de nouveaux.

80. Par ailleurs, les allocations budgétaires du gouvernement au secteur de santé sont insuffisantes ; et le gouvernement ne coordonne ni n'harmonise les interventions des donateurs dans le pays.

c. Observations et conclusion

81. En conclusion et dans le but d'améliorer le secteur de la santé de manière à le rendre efficace et accessible aux citoyens ordinaires de la Sierra Léone, il est nécessaire de renforcer sa base financière, infrastructurelle et des ressources humaines. Le secteur de la santé demande une attention soutenue et mérite donc l'appui de l'UA dans les domaines ci-dessus soulignés.

d. Recommandations

82. A la lumière de ce qui précède, les recommandations suivantes sont formulées à l'intention de l'UA et des autres acteurs intéressés, pour examen et intervention.

Court terme

- Soutenir le renforcement du système de gestion financière : l'UA pourrait aider en appuyant le recrutement d'un expert international pour une période de 2 à 3 ans, qui serait chargé d'aider à la gestion d'un pool de fonds et d'autres ressources, mais aussi de former les cadres nationaux qui devront assurer la relève.
- Plaidoyer en faveur de la reconstruction et de la remise en état de facilités et de l'approvisionnement de ces facilités en eau.

Moyen terme

- Plaider en faveur de la construction de logement du personnel, en particulier dans les zones rurales, en vue d'encourager les travailleurs

de la santé à accepter d'être affectés dans les centres de santé de l'intérieur du pays.

- Plaidoyer en faveur de la mise en place d'un laboratoire standard de référence moderne et bien équipé de diagnostic médical.
- Assurer le plaidoyer en vue de la mise en place d'un centre de dialyse à Freetown pour prendre en charge les patients qui ont besoin de ces services mais ne peuvent pas se les offrir au prix en vigueur dans les centres privés.
- Soutenir l'idée de fournitures médicales de base pour les femmes enceintes et les mères (moustiquaires traitées aux insecticides, médicaments, etc.).

iii. SECTEUR DE L'EDUCATION

a. Aperçu général

83. Ce secteur a également été affecté par la décennie de guerre, mais il s'est rapidement redressé grâce à l'intervention du gouvernement avec l'assistance des donateurs, et des autres partenaires dans le développement. Un nombre considérables d'écoles dilapidées ou endommagées (290 écoles primaires) a été remis en état et de nouvelles écoles ont été construites, dans le but de satisfaire aux besoins en infrastructures dans ce secteur. Par ailleurs, le taux d'inscription à l'école primaire a augmenté d'environ 16,5% pour les années scolaires 2003/2004 et 2006/2007 suite aux efforts intensifs de mobilisation, à la réduction du coût de l'enseignement primaire à travers la suppression des frais de scolarité et des frais d'inscription aux examens, ainsi qu'au programme d'alimentation scolaire dans lequel le gouvernement s'est engagé.

84. En 2007, le gouvernement a lancé le Plan du Secteur de l'Education qui focalise sur un enseignement de base de qualité et qui détaille la feuille de route en vue de la réalisation des ODM. Bien que le Plan soit global et bien formulé, sa mise en œuvre reste un grand défi qu'il appartient au gouvernement de relever.

b. Principales constatations

85. Comme c'est le cas dans les autres secteurs, il y a pénurie d'infrastructures pour le système de l'éducation. Il n'y a pas assez de classes et cela a forcé de nombreuses écoles à pratiquer la double vacation dans laquelle l'Ecole Primaire et le Tronc Commun occupent les classes de 7 h 30 à 12 heures, pour faire place au collège inférieur et au lycée à partir de 12 heures et demie. Cela donne seulement 4 heures ou moins de temps d'instruction par jour, ce qui est nettement insuffisant. Ce problème est compliqué encore davantage par la pénurie d'enseignants qualifiés et de matériel didactique. Ceci est à la

base des faibles performances des étudiants. Aucune des écoles visitées n'avait des facilités adéquates de récréation.

86. Les estimations parlent de 30% d'enfants en âge de scolarité qui ne vont pas à l'école. Certains des facteurs qui sont responsables de cette situation sont les coûts déguisés et indirects en dépit de la politique officielle de la gratuité de l'enseignement primaire. Les obstacles culturels sont également responsables du grand nombre d'enfants qui ne fréquentent pas l'école. Ceci est particulièrement vrai pour les fillettes. Tout ceci permet de comprendre pourquoi le taux d'achèvement du cycle primaire qui est inférieur à 60%. Si dans un avenir proche, cette tendance n'est pas inversée, elle pourrait avoir un impact négatif sur le développement des ressources humaines du pays dans les années à venir.

87. Actuellement, la **proportion enseignant/étudiants** qui est d'un enseignant pour 52,6 élèves au niveau de l'école primaire, est inacceptable. La dimension genre n'a pas fait l'objet d'attention voulue dans le système de l'éducation. Par exemple, il n'y a pas de latrines séparées pour les garçons et pour les filles et seulement 32% des enseignants du primaire sont des femmes.

c. Observations et conclusion

88. Comme c'est le cas dans le secteur de la santé, le système de l'éducation a besoin de soutien, pour lui permettre d'inverser les tendances d'abandon de l'école; faire face au défi du surpeuplement et de l'insuffisance des salles de classe et d'enseignants; et respecter les normes sanitaires de base. En l'absence de solutions à ces problèmes, il sera difficile d'améliorer le taux actuel d'alphabétisation qui est de 39 %.

d. Recommandations

89. A la lumière de ce qui précède, les recommandations suivantes sont formulées à l'intention de l'UA et des autres parties intéressées, pour examen et intervention.

Court Terme

- Soutenir le recrutement d'au moins un consultant qui sera affecté au Ministère de l'Éducation pour un contrat à court ou à moyen terme afin de fournir une assistance technique particulièrement dans le domaine du collationnement des données (voulons nous dire collecte de données ou collationnement de données?), de l'analyse, de l'établissement des rapports et rétro information.
- Soutenir la révision des programmes scolaires et l'intégration de la culture de paix à tous les niveaux. L'UA pourrait négocier avec

l'UNESCO pour l'amener à apporter son soutien dans ce domaine parce qu'elle est actuellement en train d'exécuter une tâche similaire avec la BAD.

- Soutenir l'informatisation du Ministère.
- Soutenir les efforts en cours visant à l'intégration de la dimension genre dans le secteur.

Moyen/Long terme

- L'Union africaine et ses Etats membres pourraient aider à la réfection et à la reconstruction des salles de classes.
- Soutenir la construction de logements pour les enseignants surtout dans les zones rurales pour encourager les enseignants à accepter d'être affectés dans les écoles rurales.

iv. EMPLOI DES JEUNES

a. Aperçu général

90. Les informations disponibles indiquent que les jeunes constituent 33,46% de la population de la Sierra Leone : 40% d'entre eux n'ont pas été à l'école ; 70% sont en chômage ; plus de 70 % vivent avec moins d'un (1) dollar EU par jour, tandis qu'un bon nombre d'entre eux sont des ex-combattants. D'autre part, on estime que plus de 50% de jeunes urbains par rapport à 70% de leurs camarades ruraux, sont engagés dans des emplois non rémunérés. Les jeunes ont massivement émigrés des zones rurales vers les villes à la suite de la guerre et cette tendance n'a pas encore été inversée. Les dégâts collatéraux du chômage des jeunes s'expriment notamment en termes de dépendance envers la drogue, d'insécurité et de prostitution.

91. C'est compte tenu de cette situation que le gouvernement considère le chômage des jeunes comme l'un des trois grands dangers qui guettent le pays. Les deux autres sont la corruption et le trafic de la drogue. Le gouvernement est donc engagé en faveur de la création d'opportunités pour les jeunes, en vue de les intégrer dans la société et leur donner les connaissances et les aptitudes qui leur faciliteront l'accès au secteur moderne de l'économie.

92. Dans le Document de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté, il est clairement indiqué que le gouvernement doit promouvoir l'emploi des jeunes à travers les moyens suivants : a) appui de la jeunesse dans l'agriculture à travers le Projet des Fermes Agricoles des Jeunes ; b) appui aux jeunes à travers des entreprises viables ; c) Mise en place de projets de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre ; d) Projet de gestion et de traitement des déchets ; e)

Projets de travaux manuels (?) et f) Centres de placement (centres de services de placement). L'autre grande initiative stratégique porte sur la mise en place d'un « Fonds National pour le Développement de l'Entreprise et la formation ».

b. Principales constatations

93. La majorité des programmes existants travaillant sur l'emploi des jeunes et la promotion de la responsabilisation des jeunes fonctionnent parallèlement les uns des autres et ne sont pas bien coordonnés. Les plans relatifs à l'emploi des jeunes sont notamment le Projet de l'Emploi des jeunes, le Programme de Développement des entreprises des Jeunes, le Programme d'Emploi des jeunes du secrétariat de l'Union du Fleuve Mano, et le Fonds de la Corbeille des Jeunes mis en place par le PNUD. Les Programmes des Travaux Publics sont gérés par la Commission Nationale de l'Action Sociale (NaCSA) qui cible un nombre limité de bénéficiaires. Il en est de même pour le programme du travail contre nourriture. Ils ont tous en commun que ce sont des programmes qui font un impact rapide, mais ne sont pas viables/durables. Des efforts sont en cours pour mettre en place un Conseil National de la Jeunesse pour coordonner toutes les initiatives en faveur des jeunes.

94. Les programmes de formation organisés par le programme DDR a eu un impact limité à cause de leur trop courte durée. Ces programmes n'ont pas suffisamment développé l'esprit d'entreprise/entrepreneur et les aptitudes des jeunes. Cette situation a fait qu'il est difficile pour les bénéficiaires de s'intégrer dans le marché du travail.

95. Les infrastructures du Ministère du Travail et des Affaires Sociales, et du Ministère de l'Education, de la Jeunesse et Sports ont été sévèrement endommagées durant la guerre. Compte tenu du rôle que ces deux départements gouvernementaux pourraient jouer dans le traitement de cette question relative à l'emploi des jeunes dans le pays, on ne saurait trop souligner la nécessité d'accorder l'attention voulue à leurs besoins financiers et en ressources humaines.

c. Observations et conclusions

96. Compte tenu de ce qui précède, il est clair que la jeunesse constitue une grande partie de la population mais qu'à cause des longues années de guerre, les jeunes n'ont pas pu avoir accès à la formation et cela fait qu'il leur est difficile d'accéder au marché de l'emploi. Il n'y a pas de coordination entre les différents projets de la jeunesse et entre les institutions apparentées, qui n'ont d'ailleurs pas les capacités et les infrastructures nécessaires leur permettant de faire face au problème du chômage qui frappe la plus grande partie de la jeunesse.

97. Il faut des approches multisectorielles pour faire face au problème du chômage des jeunes dans les pays qui sortent des conflits tels que la Sierra

Léone, parce qu'aucune institution ne peut, à elle seule, prétendre relever ce défi. A cet égard, le rôle de l'UA, en tant qu'une des parties prenantes, est absolument essentiel.

d. Recommandations

98. Compte tenu de ce qui précède, les recommandations suivantes sont formulées à l'intention de l'UA et des autres acteurs intéressés, pour examen et intervention.

Court Terme

- L'UA et ses Etats membres peuvent examiner l'opportunité de détacher un expert auprès des Ministères du Travail, de la Jeunesse et Sports pour les aider à élaborer une politique de l'emploi.
- Soutenir la mise en place des projets de micro crédit en vue d'encourager l'auto emploi des jeunes.
- Soutenir la création d'un Fonds National pour le développement des entreprises et la formation chargé de financer le développement des aptitudes de création d'emplois pour les jeunes.

Moyen/Long Terme

- Fournir aux jeunes, une formation appropriée et pertinente en rapport avec les besoins économiques du pays (nouvelle formulation). Ceci implique le soutien à l'enseignement technique qui permettra aux jeunes d'accéder au marché de l'emploi. Ceci pourrait concerner les domaines de l'agriculture, de la construction et des autres domaines apparentés, qui pourraient bénéficier des efforts généraux de reconstruction de l'après-guerre.

IV. CONCLUSIONS GENERALES ET RECOMMANDATIONS

99. Les problèmes auxquels la Sierra Leone est confrontée ne sont pas uniques à ce pays ; la plupart des pays sortant des situations de conflit connaissent des problèmes similaires. Ce qui pourrait constituer un cas unique, c'est l'ampleur des problèmes et la capacité de leur faire face. Comme partout ailleurs, des efforts sont en cours pour relever ces défis, mais il faudra faire bien plus pour que la population puisse en ressentir l'impact. Dans l'ensemble, la mission a identifié deux grandes catégories de problèmes qui doivent trouver une solution : les contraintes en ce qui concerne les ressources et les capacités.

100. La mobilisation des ressources financières suffisantes à l'intérieur et à l'extérieur du pays a été identifiée comme un facteur critique pour la réalisation

d'une croissance durable et la réduction de la pauvreté en Sierra Léone. Pour sa part, le gouvernement sierra-léonais est engagé dans des réformes courageuses visant à améliorer la mobilisation des ressources internes à travers le renforcement de l'épargne, l'augmentation des recettes fiscales et la réduction de la fuite des capitaux et des dépenses publiques, la gestion efficace de la dette et le renforcement du contrôle des achats de l'Etat. Toutefois, en tant que pays sortant de la guerre, la Sierra Léone devra compter dans une large mesure sur le soutien de l'extérieur sous forme d'arrivée soutenue de capitaux et notamment des transferts de fonds de la Diaspora, de l'aide publique au développement, de la remise de la dette et de l'accès amélioré au marché, si le pays doit être à la hauteur des attentes de la reconstruction et du développement au lendemain du conflit.

101. Les contraintes en ce qui concerne les capacités constituent un autre défi majeur qui limite les efforts de reconstruction et de développement du pays. La Sierra Léone a perdu ses cadres partis en exil ou tombés au cours de la guerre. Le retour actuel des sierra-léonais de la Diaspora et leur contribution à la reconstruction socioéconomique sont très encourageants. On estime que les sierra-léonais vivant à travers le monde transfèrent plus de 500 millions de dollars par an. En reconnaissance du rôle de la Diaspora, le Président de la République organise une Journée de la Diaspora à laquelle les ressortissants résidant à l'étranger sont invités. Par ailleurs, une Division des Affaires de la Diaspora a été créée en 2007 au Cabinet du Président pour s'occuper de ce problème. Aussi, pour inciter les plus formés d'entre eux à revenir au pays, le Président a promulgué une Loi reconnaissant la double nationalité.

102. Le pays continue néanmoins à compter sur l'intervention des donateurs pour l'exécution des initiatives de développement. Cette tendance doit être inversée au fur et à mesure que le pays se reconstruit et retrouve ses capacités humaines et institutionnelles.

Recommandations

103. L'UA devrait aider dans les efforts du gouvernement sierra-léonais en matière de mobilisation des ressources à travers l'octroi de fonds de démarrage des programmes spéciaux. Par exemple, lors d'une session du Conseil Exécutif de l'UA, une manifestation spéciale d'annonce de contributions des Etats membres pourrait être organisée pour soutenir les efforts de reconstruction et de développement de la Sierra Léone d'après-guerre ; et l'organisation pourrait prendre en charge le plaidoyer politique auprès des donateurs, pour la mobilisation des ressources.

104. L'UA pourrait accorder une assistance technique sous forme de déploiement de l'expertise appropriée demandée aux Etats membres en faveur de la Sierra Léone, et à travers la mobilisation du programme des volontaires de

l'UA, dans le but de soutenir les efforts du gouvernement dans le domaine du renforcement des capacités.

105. L'UA devrait mettre en place des mécanismes appropriés pour assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations ci-dessus, en collaboration avec le gouvernement sierra-léonais, la CEDEAO et l'Union du Fleuve Mano. A cet égard, le bureau de liaison de l'UA au Libéria doit être renforcé pour lui permettre de jouer un rôle concret dans le processus de mise en œuvre.

V. ANNEXES

Annexe 1 : Monographie de la Sierra Léone

Carte



Information de base

La démocratie se rétablit peu à peu après la guerre civile qui a duré de 1991 à 2002 et a fait des dizaines de milliers de morts et déplacé plus de 2 millions de personnes (environ le tiers de la population). L'armée qui a repris toutes les responsabilités en matière de sécurité après le départ des gardiens de la paix des Nations Unies à la fin de 2005, se développe de plus en plus en tant que garante de la stabilité du pays. Les forces armées sont restées en dehors des élections présidentielles en 2007, mais elles comptent toujours sur le Bureau Intégré des Nations Unies en Sierra Leone (UNIOSIL), une mission civile de l'ONU pour appuyer les efforts de consolidation de la paix. Les priorités du nouveau gouvernement sont notamment d'accélérer le développement, créer des emplois, et enrayer la corruption endémique.

Géographie

La Sierra Léone est située en Afrique de l'Ouest, le long de l'océan Atlantique, entre la Guinée et le Libéria. Elle couvre une superficie de 71.740 Km². Son environnement est marqué par une croissance rapide de la population qui exerce des pressions sur l'environnement ; il y a surexploitation des ressources forestières, expansion de l'alimentation du bétail en pâturage et de la culture sur brûlis qui ont comme résultat la déforestation et l'épuisement des sols ; la guerre civile a réduit les ressources naturelles ; il existe un problème de surexploitation des ressources halieutiques.

Population :

6.294.774 âmes (estimation 2008). Taux de croissance démographique : 45,08 naissances pour 1000 (estimation 2008).

Groupes ethniques : 20 groupes ethniques africains (90%) : Temné : 30% ; Mende : 30% ; autres : 30% ; Créoles (Krio) : 10% (descendants des esclaves de Jamaïque libérés qui se sont établis dans la région de Freetown à la fin du 18^{ème} siècle, réfugiés de la guerre civile du Libéria, un petit nombre d'européens, de Libanais, de Pakistanais et d'Indiens).

Religion : Musulmans 60% ; chrétiens 10%, croyances indigènes 30%.

Langues : anglais (officiel, utilisée régulièrement par la minorité des lettrés), Mende, (principale langue vernaculaire du Sud), Temné (principale langue vernaculaire du Nord), Krio (créole sur base de l'anglais, parlée par les descendants d'esclaves libérés de la Jamaïque qui se sont établis dans la région de Freetown, une lingua franca et langue maternelle de 10 % de la population mais comprise par 95%).

Alphabétisation : En théorie, les personnes âgées de 15 ou plus peuvent lire et écrire l'Anglais, Mende, Temné ou l'Arabe. Population alphabétisée : 35,1 % dont 46,9% mâles et 24,4% de sexe féminins (estimation 2004)

ANNEXE ii

Liste des personnes rencontrées

- Mr Lahai .M. FARMAH, du cabinet du Président de la Cour suprême;
- Mrs Julia Sarkodie Mersah, Consultante, Maître et Greffière judiciaire de la Sierra Leone.
- Lois Anita Kawa, Maître et Greffier Adjoint.
- Mr Peter Viner QPM, Directeur des programmes, Programme de développement du secteur judiciaire.
- Ms Sarah-Ann A.A. Lewis, Coordinatrice, Bureau de Coordination du secteur de la justice.
- Mr Punstan S. Vimcimt, Directeur adjoint, Conseil de l'Enseignement du Droit à l'Ecole de Droit de la Sierra Léone;
- Mr Mitchel Macarthy, Chargé des finances, Conseil de l'enseignement du Droit de l'Ecole de Droit de la Sierra Léone;
- Mr Festus E.Minah, Président, Mouvement de la Société Civile de la Sierra Léone (CSMSL);
- Ms Juliet Anderson, Présidente, Organisation des femmes de la ville de Bambara;
- Hannah Grace Gillen Sierra, Présidente, Organisation pour la responsabilisation de la jeunesse;
- Ms Bainka S Kamara, Présidente, Association des petits détaillants;
- Leslie T Thomas, Présidente, Association des agriculteurs Sierra Leone;
- Hajie Bah, Présidente, Réseau du Mouvement des jeunes et des enfants;

Le Mouvement de la Société Civile -Sierra Leone (CSMSL) est une fédération d'environ 250 organisations comprenant des syndicats, des associations professionnelles, des groupes de femmes et de jeunes. C'est un acteur respecté et crédible en Sierra Leone.

	Nom	Désignation	Organisation
1	S.E Johnson Gwaikolo	Ministre	Ministère de l'Agriculture
2	M. James Logan	Vice Ministre pour la planification et le développement	Min de l'Agriculture
3.	M. Osmano Tall	Vice Ministre de la Planification	Mi. De l'Agriculture
4	Dr J Owelibo Subah	Dir Gen.Institut central de recherche agricole CARI	Min. de l'Agriculture
5	Dr Moses Zinnah	Conseiller technique	Min de l'Agriculture
6	Dr K. Koikoi Kpadeh	Dir Division des ressources animales	Min. de l'Agriculture
7	M. Dan Honig	Conseiller, Gestion de l'Aide	Min. des Finances
8	Dr Quan Dinh	Conseiller technique au Min de l'Agriculture	USAID
9	M. Martien Van	Coordonnateur des	Banque Mondiale

	Nieuwkoop	programmes, Développement agricole et rural, Région Afrique	
10	M. Rogers Lubunga	Ingénieur principal, Irrigation	BAfD
11	Mme Marianne Kurzweil	Economiste Agricole	BAfD

	Noms	Organisation	Titre
1	Mme Fatou Yaya Kargbo	Ministère du Bien-être Social, Genre et Enfance	Directrice adjointe: Genre et Enfance
2	M. Ibrahim Kamara	Ministère du Bien-être Social, Genre et Enfance	Fonctionnaire regional: dimension Genre
3	Un expert en agriculture	Ministère de l'Agriculture	Expert
4	Ambassadeur Ibrahima Bouré	Secrétaire Général de 'Union du fleuve Mano	Union du Fleuve Mano
5	2 Membres de l'Association de la Jeunesse de Sierra Leone		
6	Mme Dr Nana Pratt	Membre de MARWOPNET & Membre du comité des Femmes de l'Union Africaine (AUWC)	Réseau pour la Paix de l'Union du Fleuve Mano

- Hon. Ambulai Johnson, Ministre de l'Intérieur;
- Hon. Amadu Kiawu, Ministre Adjoint pour l'Urbanisation, Min. de l'Intérieur ;
- Mme Laurentine Bass, Assistante administrative principale, cabinet du Ministre de l'Intérieur ;
- Hon. James Fromayan, Président, Commission Nationale Electorale ;
- Ms. Elizabeth Nelson, Co-Présidente, commission Nationale Electorale ;
- Mr. John Langley, Directeur exécutive, Commission Nationale Electorale ;
- Hon. Johnson Gwaikolo, Ministre Adjoint pour l'Administration, Min des Affaires Etrangères;
- Mr. Jerome Verdier, Président, Commission Vérité et Réconciliation ;
- Mr. Nathaniel Kwabo, Secrétaire exécutive, Commission Vérité et Réconciliation;
- Mme. Frances Johnson Morris, Présidente exécutive, Commission anti corruption du Libéria;
- Mr. Osman Kanneh, Commissaire chargé d'appliquer la loi, Commission anti corruption du Libéria ;

- Mme. Sandra Howard Kendor, Commissaire, Education et Prévention, Commission anti corruption du Libéria;
- Mr. Moulai Reeves, Commissaire/Administration, Commission Anti corruption du Libéria;
- Mr. Daniel Tipayson, Directeur exécutive, Commission anti corruption du Libéria;
- Mr. James Kaba, Clerc en chef/Consultant Parlementaire, Chambre des représentants;
- Mme. Agnes Kortimai, directrice exécutive, Women Care Inc du district de Zorzor ;
- M. Amos Swayer, Président, Commission sur la gouvernance ;
- Mme Hawah Goll-Kotchi, Commissaire, Commission sur la gouvernance ;
- Mme Elisabeth Sele Mulbah, commissaire, Commission sur la Gouvernance ;
- M. Yaruo Weh-Dorliae, décentralisation, Commission sur la gouvernance.

S/N	Noms	Organisation	Désignation	Telephone Contact
1	Alhaji E.B. Kamara	Ministère de la santé et de l'assainissement	Secrétaire général et Commissaire aux serments	+232 22 226440 +232 76 618825
2	Dr. E.B. Magbiti	Ministère de la santé et de l'assainissement	Spécialiste du suivi et évaluation	+232 33 324567
3	Shekh A. Tojan Tamu	Ministère de l'Education et Sports	Permanent Secretary	+232 76 472246
4	Mr. Claudius Wilson	Ministère de l'Education et Sports	Acting Director, Inspectorate	+232 76 617933
5	Mrs. Maimuna Tarawalli	Ministère de l'Education et Sports	Inspector of Schools	+232 76 839307
6	Dr Chileshe Paxina	Banque Africaine de développement, Bureau en Sierra Leone	Fonctionnaire en charge du secteur social	+232 76 647197
7	Dr. Lantey	Banque Africaine de Développement, Bureau en Sierra Leone	Responsable des programmes pour la sierra Leone (CPO)	
8	Mr. Geert Cappelaere	UNICEF, Sierra Leone	Representative & Acting Coordinator, UN system	+232 22233861 +232 76 601312
9	Dr. Rumishael Shoo	UNICEF, Sierra Leone	Chief, Child Survival & Development	+232 22 235739 +23276 612424
10	Ms Linda Jones	UNICEF, Sierra Leone	Chief, Education Programme	+232 22 235733 +232 76 751481

11	Mr. John Macarthy	Ministère de l'Éducation et Sports	Directeur, Ecole Municipale E.B. Williams Junior Freetown	+232 76 632687
----	-------------------	------------------------------------	---	----------------

- Hon Brownie J. Samoukai (jnr), Ministre de la Défense;
- Ministre de la Justice;
- Le Président de la Cour suprême;
- M. Peter N. Ben, Ministre Adjoint, Planification Régionale sectorielle, Ministère de la Planification et des Affaires Economiques;
- M. Philip A.Z. Baules, Attorney General;
- M Tiawan S. Gougloe, Procureur Général;
- Sylvester S. Gbeintou, Vice Ministre, Codification / Ministère de la Justice;
- M David A.B. Jallah, Directeur, Ecole de Droit Louis Arthur Grimes ;
- M Johnson N. Gwaikolo, Vice Ministre pour l'administration, Ministère des Affaires Etrangères;
- Mme Frances Johnson Mdrvis, Présidente exécutive de la Commission Anti corruption du Libéria;
- Z.Moulai Reeves, Commissaire/Administration, Commission Anti Corruption du Libéria;
- M Daniel B. Tipayson, Directeur Exécutif, Commission Anti Corruption du Liberia;
- M Ousman Kanneh, Commissaire/Application de la Loi, commission anti Corruption du Liberia;
- Mme Sandra Howard Kendar, Commissaire/Education & Prévention Commission anti Corruption du Libéria;
- G.Jasper Cumme, Président, Actions des ONG pour les Alternatives Authentiquement Démocratiques;
- John Y.Jukin, Réseau des ONG du Libéria;
- Salome Gofan, Centre Rural Intégré pour la responsabilisation Commune;
- Eunice Dahir, NARDA;
- Mme Agnes Kortimai, Directrice Exécutive de Zorzor District Women Care;
- Chef d'Etat-major Adjoint;
- Madame Béatrice Munah Sieh Brown – Inspectrice Générale de la Police;
- Madame Asatu Bah Kenneth – Inspectrice Adjointe de la Police pour l'Administration ;
- Mme Abla Gadegbeku Williams – Sous Commissaire pour la Naturalisation, Bureau de la Naturalisation et de l'Immigration ;
- Hon Fatumata M. Sheriff – Vice Ministre pour la Réhabilitation et la Rééducation;
- M. J Henry Shaw – Directeur Adjoint, Administration de l'Agence de Lutte contre la Droque;

- M. Joseph Derrick – Directeur des services de lutte contre l'incendie;
- M. G Alphonso Gaye – Commissaire des Douanes et Impôts;
- SE. Honorable Ministre de la Jeunesse et Sports, Mme. Etmonia Davud Tarpeh;
- SE. Honorable Ministre du Commerce et Industrie, Mme Miata Beysolow;
- SE. Honorable Ministre des Travaux Publics, Mr. Loseni Dunzo;
- SE. Honorable Ministre du Travail, Mr. Atty.Samuel Kofi Woods;
- Atty. John F. Josiah, esq, Vice Ministre/Administration;
- Sebastian T,Muh, Vice Ministre, Affaires Economiques;
- Edwin Kennedy Tetteh; Vice Ministre pour l'Administration, Ministère de la Jeunesse et Sports;
- M. Moses P. Barwor, Jr, Président général du Congrès du Travail du Libéria ;
- Mme Clara Doe Mvogo, Coordinatrice nationale de l'ONUDI.

2009-02-08

Report of the Multidisciplinary Team of Experts' Mission to Sierra Leone, 2 – 8 February 2009

African Union

Peace and Security Department

<https://archives.au.int/handle/123456789/8383>

Downloaded from African Union Common Repository